

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2722

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 11 DECIES**

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« V. – Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'État. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à simplifier la rédaction de l'alinéa 18 en précisant que les modalités seront définies par décret en Conseil d'Etat.